

# TRAVAIL PREVENTION SANTE

Bulletin **Santé Sécurité au Travail**  
(Prévention des Risques Professionnels et Santé au Travail)  
Fédération de la MSA Alpes Vaucluse.

N° 1 - 2007

Départements 04-05-84

## SOMMAIRE

Page 1.

- Le Mot des Présidents

Page 2.

- Mise en œuvre de la prévention pour les exploitants agricoles
- Rappels sur l'évaluation des risques professionnels

Page 3.

- Le réseau Phyt'Attitude
- La grippe Aviaire
- Bilan de la récupération de l'Arsénite de Sodium

Page 4.

- Présentation des services Prévention des Risques Professionnels et Santé au Travail de la Fédération MSA

## *Un nouveau rendez-vous*

### *Santé Sécurité au Travail*

Nous avons le plaisir de vous adresser le premier numéro de "Travail Prévention Santé".

Aujourd'hui et plus que jamais, la Fédération MSA Alpes-Vaucluse se préoccupe de prévenir, de prévoir et d'anticiper le risque. Pour cela, elle s'attache à développer une prévention concrète et efficace, visant à éviter des accidents du travail toujours préjudiciables.

Le Service Prévention des Risques Professionnels de la Fédération a pour mission de promouvoir la Santé et la Sécurité au Travail, auprès des élèves de l'enseignement agricole, des salariés et des exploitants agricoles avec l'évolution de l'ATEXA.

Les conseillers en prévention informent et accompagnent les acteurs de l'entreprise dans leur démarche et les aident à intégrer la prévention dans leur activité au quotidien.

Sont prises en compte les dimensions humaines, organisationnelles, économiques et environnementales des risques et de la santé au travail.

Les médecins du Service Santé au Travail, par les visites médicales et leurs actions en entreprise, assurent la prévention et le dépistage de toute atteinte de la santé des professionnels de l'agriculture liée à leurs conditions de travail.

Ils ont pour objectifs de les protéger des risques résultant de la présence d'agents néfastes et d'anticiper des risques nouveaux ou émergents en coordination avec le Service Prévention des Risques Professionnels.

Toutes ces actions ont pour but de promouvoir "l'esprit de prévention" dont "Travail Prévention Santé" se fera l'écho auprès de vous.

Outil de communication, ce bulletin vous informera et vous rendra compte, de l'évolution de la législation en matière de risques professionnels, des témoignages de terrain et des conseils pratiques.

Nous resterons bien entendu à votre écoute pour que "Travail Prévention Santé" remplisse au mieux sa fonction et vous fournisse une information claire et complète.

Bonne lecture.

Les Présidents des Conseils d'Administration

Bernard MURE

Robert ROUSSEL

## Mise en œuvre de la prévention pour les exploitants agricoles

Vous êtes exploitant, chef d'entreprise, nouvel installé, conjoint d'exploitant, aide familial, conjoint d'aide familial.

### **Nous avons pour vous des objectifs clairs :**

- ⇒ Vous accompagner dans l'amélioration de vos conditions de travail,
- ⇒ Vous aider à préserver votre santé et à réduire vos risques d'accidents.

### **Nous vous proposons des interventions gratuites en matière :**

#### ✓ *De formation pour améliorer vos compétences dans :*

- La manipulation et la contention des animaux (bovins - ovins - caprins),
- Les travaux avec la tronçonneuse et autres outils portatifs,
- L'emploi des produits phytosanitaires,
- Les gestes de premiers secours (Sauveteur Secourisme du Travail), et les postures de sécurité dans le travail (Prévention des Risques liés à l'Activité Physique),
- La mise en œuvre de l'évaluation des risques professionnels,
- La création d'une fonction sécurité dans l'exploitation ou l'entreprise.

#### ✓ *D'accompagnement personnalisé dans vos projets :*

- Etude et conseil dans la création ou rénovation d'un bâtiment d'élevage, d'une station de conditionnement de fruits et légumes, d'une salle de traite, d'une cave viticole, d'un local phytosanitaire, ...

#### ✓ *De réalisation de mesures physiques d'ambiance :*

- Mesures des niveaux sonores, d'éclairage et de quantité de CO<sub>2</sub>,...

#### ✓ *De mise à disposition d'une importante documentation technique sur :*

- Le machinisme agricole et l'utilisation des machines dangereuses,
- Les traitements phytosanitaires et les mesures de prévention,
- La mise en conformité des machines mobiles,
- L'accueil des nouveaux embauchés, l'évaluation des risques professionnels.

## Rappels sur l'évaluation des risques professionnels

### **Evaluer pour prévenir**

Un décret (n°2001-1016) du 5 novembre 2001 oblige le chef d'entreprise à transcrire sur un document unique l'évaluation des risques professionnels.

### ***Qui est concerné ?***

Tous les employeurs de main-d'œuvre et tous les exploitants recevant des travailleurs (entraide, apprentis, stagiaires, aides familiaux, ...)

### **Pourquoi évaluer ?**

L'évaluation des risques a pour objectif de permettre à l'employeur de prendre les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs, dans tous les aspects liés au travail.

**L'évaluation ne constitue pas une fin en soi. Elle est le point de départ d'actions qui s'intégreront dans un programme annuel de prévention.**

Cette démarche d'évaluation des risques professionnels va permettre à l'entreprise d'améliorer :

- ✓ la santé et la sécurité des travailleurs, l'emploi de qualité,
- ✓ le dialogue social, le développement de la performance de l'entreprise.

### **Quels sont les aspects réglementaires de l'évaluation des risques ?**

Le document unique doit être **présent dans chaque entreprise**. Seul le chef d'entreprise le valide.

Sa mise à jour doit être effectuée chaque année et lorsque tout changement susceptible de modifier le risque intervient sur le lieu de travail : nouvelles machines, nouvelles matières ou substances, modifications de l'organisation du travail, ...

## **Vous connaissez les risques des produits phytosanitaires ...**

... mais connaissez-vous ?



Vous venez d'utiliser un produit phytosanitaire et vous souffrez de troubles divers : maux de tête, vomissements, irritations de la peau...

Pour des soins urgents, consultez un médecin. Mais dans tous les cas, appelez



Grâce à votre témoignage, nous améliorons vos conditions de travail et préservons la santé du monde agricole.

Au contact des produits phytosanitaires, vous êtes victime d'un incident ou d'un accident :

**Signalez-le en appelant le 0 800 887 887, appel confidentiel et gratuit.**

**Vous serez mis directement en contact téléphonique avec l'équipe de la MSA.**

Grâce à vous, les connaissances sur les effets des produits phytosanitaires progressent. Avec les données expertisées par Phyt'Attitude, la MSA peut apporter des données complémentaires sur les risques potentiels liés à l'utilisation de substances dangereuses. Elle engage des actions de prévention auprès des professionnels agricoles pour les accompagner dans l'organisation des chantiers de traitement.

**La MSA a pour but de vous assurer des conditions de travail sécurisées et des moyens de prévention efficaces, propres aux risques de votre métier.**

### ***GRIPPE AVIAIRE***

La grippe aviaire reste une préoccupation, elle sévit actuellement en Asie du Sud-Est. Pour l'année 2006 on dénombre 96 victimes dont 64 décès.

Sur le plan humain, des mesures de précaution individuelle sont recommandées pour les personnes exposées à des volailles infectées.

Le risque de contamination par le ou les virus ne peut-être exclu ; il pourrait entraîner la possibilité d'une contamination entre les humains (pandémie).

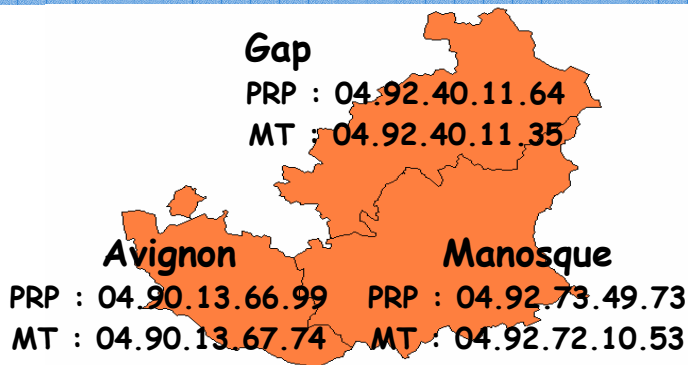
Les professionnels de santé sont intégrés dans les différentes phases du plan gouvernemental de prévention et de lutte « pandémie grippale ». Les médecins du travail sont naturellement impliqués, sur des mesures préventives, par des directives ministérielles ; leurs actions en milieu de travail permettent de conseiller et d'informer les salariés et les employeurs (ces missions peuvent également être assurées par les conseillers en prévention).

Le Service Santé au Travail a la capacité d'adapter une surveillance médicale individuelle : les salariés ont la possibilité de bénéficier d'un examen par les médecins du travail à leur demande ou à celle de l'employeur. Les non-salariés agricoles de la filière concernée, leur conjoint et les membres de leur famille peuvent également bénéficier, s'ils le souhaitent, d'une visite médicale.

### ***BILAN DE LA CAMPAGNE DE RECUPERATION DE L'ARSENITE DE SODIUM***

Les 10 et 11 octobre a été organisée la collecte d'Arsenite de Soude sur 7 sites dans le Vaucluse. Aux premières estimations, on a constaté une hausse de 36 % par rapport aux quantités déclarées en pré-inscription. Cette première collecte est un large succès : **près de 100 tonnes** ont été rapportées par les viticulteurs, les gros apporteurs et les distributeurs.

# Présentation des services Prévention des Risques Professionnels et Santé au Travail de la Fédération MSA Alpes Vaucluse



PRP : Prévention des Risques Professionnels

MT : Santé au Travail

Internet : [www.msa05.fr](http://www.msa05.fr) ou [www.msa84.fr](http://www.msa84.fr)

Une équipe de 8 conseillers en prévention des risques professionnels et 2 assistants sont à votre disposition pour notamment :

- Vous conseiller dans vos besoins techniques,
- Réaliser des diagnostics au sein de votre exploitation,
- Former les salariés et les exploitants en matière d'hygiène et de sécurité.

Une équipe de 7 médecins du travail et de 5 assistantes sont à votre disposition pour :

- Assurer les visites médicales et des examens de santé,
- Réaliser des diagnostics en entreprises, sensibiliser des salariés et des exploitants sur l'hygiène, la santé au travail.

## Brèves

### Une instance départementale pour la prévention en Vaucluse

Afin de doter les petites et moyennes entreprises d'un espace d'échange autour des risques professionnels, la loi d'orientation du 9 juillet 1999 a prévu la mise en place de Commission Paritaire d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CPHSCT).

Ces commissions composées de membres d'organisation d'employeurs et de salariés ont pour mission :

- *d'étudier les risques dans les petites entreprises,*
- *échanger sur les difficultés rencontrées par les professionnels,*
- *diffuser des informations de bonne pratique autour de la santé et la sécurité au travail, concevoir des outils et proposer des actions de prévention.*

La commission se réunit trimestriellement. Ces rencontres sont l'occasion de faire un point sur les principaux accidents recensés dans le Vaucluse, d'aborder les enjeux liés à l'évaluation des risques avec la mise en place de cycles de formation en direction des responsables d'entreprises. La commission travaille également à la mise en place de fiches techniques pour l'utilisation en sécurité des machines. Ces documents seront disponibles prochainement.

### La MSA au Salon MIFFEL du 17 au 19 octobre 2006 :

Comme chaque année, le Service Prévention de la MSA était présent sur un stand au Salon Méditerranéen Interprofessionnel de la Filière Fruits Fleurs et Légumes. Le thème développé sur le stand a permis d'aborder la sécurité dans les déplacements routiers avec le matériel agricole.

### La MSA agit en faveur des jeunes :

**Du 13 au 17 novembre 2006 : Une semaine spécifique sur la sécurité en apprentissage.**

Dans le cadre des Assises de la Prévention organisées par la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en PACA, la Fédération MSA Alpes Vaucluse a assuré une semaine thématique sur la sécurité en apprentissage. Cette semaine a été entièrement consacrée à la visite des apprentis chez leur maître d'apprentissage.

Le 17 novembre, une manifestation organisée dans les établissements scolaires agricoles de la Fédération Alpes Vaucluse a clôturé cette semaine, où les maîtres d'apprentissage ont été invités pour aborder les aspects de la sécurité au travail.